



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 99087

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des producteurs biologiques français qui se trouvent en concurrence avec les producteurs des pays membres de l'Union européenne qui perçoivent une aide directe ou indirecte au maintien de leur agriculture biologique. En effet, l'octroi d'une prime au maintien serait la meilleure solution pour rééquilibrer cette concurrence. Cette rémunération de reconnaissance pour les agriculteurs biologiques se justifierait pas des bénéfices environnementaux. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'article 75 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt à destination des exploitants respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique, ne percevant pas d'aides à la conversion et dont au moins 40 % des recettes proviennent d'activités agricoles. Ce dispositif, effectif dès cette année, sur la déclaration des revenus de l'année 2005, est destiné à encourager les agriculteurs engagés dans la voie de l'agriculture biologique à maintenir dans la durée un mode de production qui contribue à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, en relais de cette disposition nationale, le Gouvernement a prévu, dans le cadre de la programmation 2007-2013 du développement rural, que la mesure agriculture biologique figure parmi les mesures agro-environnementales que les régions peuvent mettre en oeuvre dans la partie régionale de leurs programmes. Cette mesure fera l'objet d'une définition nationale et pourra comprendre un volet maintien et un volet conversion.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99087

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6923

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10059